



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Transport d'instruments de musique volumineux sur le réseau SNCF

Question écrite n° 3883

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur les difficultés rencontrées par les musiciens qui doivent transporter leur instrument de musique volumineux sur le réseau SNCF. Trop souvent, certains d'entre eux se font verbaliser ou se voient interdit d'accès dans les trains avec leur instrument considéré comme non conforme à la réglementation. Les solutions issues de concertation notamment entre la SNCF, le ministère des transports et le ministère de la culture ont juste permis d'augmenter la taille des bagages autorisés mais la seule proposition pour les porteurs d'instruments qui sont plus importants que 120 cm x 130cm x 90 cm nouvellement autorisés est pour l'instant de se faire livrer ; ce n'est pas acceptable pour les musiciens qui assistent impuissants à des retards voir à des dégradations à l'arrivée de leur bagage volumineux. Aussi, elle lui demande si de nouvelles dispositions peuvent être envisager pour répondre pleinement aux attentes des musiciens qui souhaitent malgré tout voyager en train.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3883

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2022](#), page 5994

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)